

Situation cadastrale - Hors échelle

Tableau coordonnées - Lambert 72											
N° Points	X	Y	Description	N° Points	X	Y	Description	N° Points	X	Y	Description
N°1	146196,662	122471,953	Point limite non matérialisé	N°20	146165,171	122470,779	Angle bâtiment	N°37	146134,350	122487,920	Coin bâtiment
N°2	146213,264	122467,619	Coin mur	N°21	146165,494	122470,692	Axe mitoyen	N°38	146135,825	122481,482	Axe mitoyen
N°3	146216,416	122462,639	Coin mur	N°22	146165,785	122471,862	Axe mitoyen	N°39	146137,295	122487,167	Axe mitoyen
N°4	146213,192	122449,395	Coin bâtiment	N°23	146176,926	122468,861	Axe mitoyen	N°40	146138,736	122480,741	Axe mitoyen
N°5	146201,107	122452,213	Coin bâtiment	N°23	146176,926	122468,861	Axe mitoyen	N°41	146140,206	122486,423	Axe mitoyen
N°6	146193,991	122453,764	Point limite non matérialisé	N°24	146179,078	122475,495	Coin bâtiment	N°42	146141,643	122480,001	Axe mitoyen
N°7	146194,527	122457,418	Point limite non matérialisé	N°25	146190,287	122473,586	Axe mitoyen	N°43	146143,112	122485,881	Axe mitoyen
N°8	146186,679	122459,455	Point limite non matérialisé	N°26	146167,531	122479,491	Axe mitoyen	N°44	146144,588	122479,252	Axe mitoyen
N°9	146177,827	122461,751	Axe mitoyen	N°27	146165,676	122471,892	Coin bâtiment	N°45	146146,057	122484,931	Axe mitoyen
N°10	146177,806	122461,662	Axe mitoyen	N°28	146153,949	122461,134	Point limite non matérialisé	N°46	146147,521	122478,505	Axe mitoyen
N°11	146174,463	122462,485	Axe mitoyen	N°29	146152,857	122456,665	Point limite non matérialisé	N°47	146148,990	122484,184	Axe mitoyen
N°12	146174,912	122463,995	Axe mitoyen	N°30	146148,642	122457,692	Point limite non matérialisé	N°48	146150,428	122477,765	Axe mitoyen
N°13	146173,623	122464,293	Coin mur	N°31	146151,581	122469,620	Coin bâtiment	N°49	146151,897	122483,443	Axe mitoyen
N°14	146173,582	122464,122	Axe mitoyen	N°32	146154,805	122462,702	Coin bâtiment	N°51	146166,725	122458,815	Coin bâtiment
N°15	146168,396	122465,577	Axe mitoyen	N°33	146127,540	122462,936	Point limite non matérialisé	N°52	146176,899	122457,129	Axe mitoyen
N°17	146162,249	122459,600	Coin bâtiment	N°34	146132,374	122490,442	Coin bâtiment	N°53	146185,596	122454,988	Axe mitoyen
N°18	146163,957	122466,187	Point limite non matérialisé	N°35	146132,849	122482,240	Angle bâtiment	N°54	146127,807	122464,189	Coin bâtiment
N°19	146164,067	122466,157	Coin bâtiment	N°36	146153,402	122477,008	Angle bâtiment				

PROCÈS-VERBAL DE MESURAGE ET DE DIVISION
 PROVINCE DE HAINAUT
 FONTAINE-L'ÉVÊQUE 1^{RE} DIVISION CADASTRE OU L'AYANT ÉTÉ SECTION C - 110Y -
 110X - 110Z - 111V - 111Y

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-huit du mois de septembre,

Je soussigné,

Christopher VISENTIN, géomètre-expert, assermenté par le Tribunal de Première Instance de Mons, inscrit auprès du Conseil fédéral des géomètres-experts sous le numéro geo 16/1370, établi à la r

Agissant à la requête de :

Les consorts

Ayant pour mission de :

Procéder à la délimitation, au calcul de la superficie et à la division des parcelles sises cadastrées ou l'ayant été Section c - 110Y - 110X - 110Z - 111V - 111Y.

Déclare :

- Avoir examiné les plans et documents cadastraux relatifs au bien concerné.
- Avoir procédé au mesurage de ladite propriété et avoir délimité de commun accord la parcelle afin de former une nouvelle limite entre propriétés.
- Avoir tenu compte du plan du géomètre Edouard SALEANS du 26/12/1985, plan enregistré dans la base de données de l'AGDP sous le numéro 52022-580.
- Avoir réparti les parcelles en différents lots, à la demande des parties :

LOT 1 sous teinte rose, terrain d'une contenance de 3A 60Ca.

LOT 2 sous teinte beige, maison d'une contenance de 3A 75Ca.

LOT 3 sous teinte verte, hangar d'une contenance de 93Ca.

LOT 4 sous teinte bleue, hangar d'une contenance de 2A 92Ca.

LOT 5 sous teinte mauve, terrain d'une contenance de 4A 29Ca.

LOT 6 sous teinte grise, garage d'une contenance de 18Ca.

LOT 7 sous teinte grise, garage d'une contenance de 18Ca.

LOT 8 sous teinte grise, garage d'une contenance de 18Ca.

LOT 9 sous teinte grise, garage d'une contenance de 18Ca.

LOT 10 sous teinte grise, garage d'une contenance de 18Ca.

LOT 11 sous teinte grise, garage d'une contenance de 18Ca.

LOT 12 sous teinte grise, garage d'une contenance de 18Ca.

LOT 13 sous teinte grise, maison d'une contenance de 1A 38Ca

Remarques et servitudes :

Les limites sont fixées suivant les présomptions d'usage et sous réserve des droits des propriétaires voisins. Seule une procédure de bornage contradictoire permettrait de lever les éventuelles ambiguïtés.

- Il est créé une servitude d'écoulement des eaux de pluie grevant le lot 13 au profit du lot 2.
- La servitude de passage reprise sous hachure mauve est existante et reprise au plan du géomètre SAELENS précite, celle-ci persistera.
- Les acquéreurs des lots 3 et 4 devront effectuer tous les raccordements nécessaires (eau, gaz, électricité, égout) à leurs frais, les lots n'ont pas de compteurs propres.
- Il est créé une servitude pour les eaux pluviales des toitures des lots 2 et 3. Celles-ci s'évacuent par une gouttière dans la cour à l'axe des dits lots pour ensuite s'évacuer par le lot 3.
- Les fenêtres entre les points 35,36,38,40,42,44,46,48 pourront subsister à titre de servitude de vue.
- La chambre du lot 13 se situe au-dessus du rez-de-chaussée du lot 2, superficie de 27m² et repris sous hachure rouge au plan ci-contre.

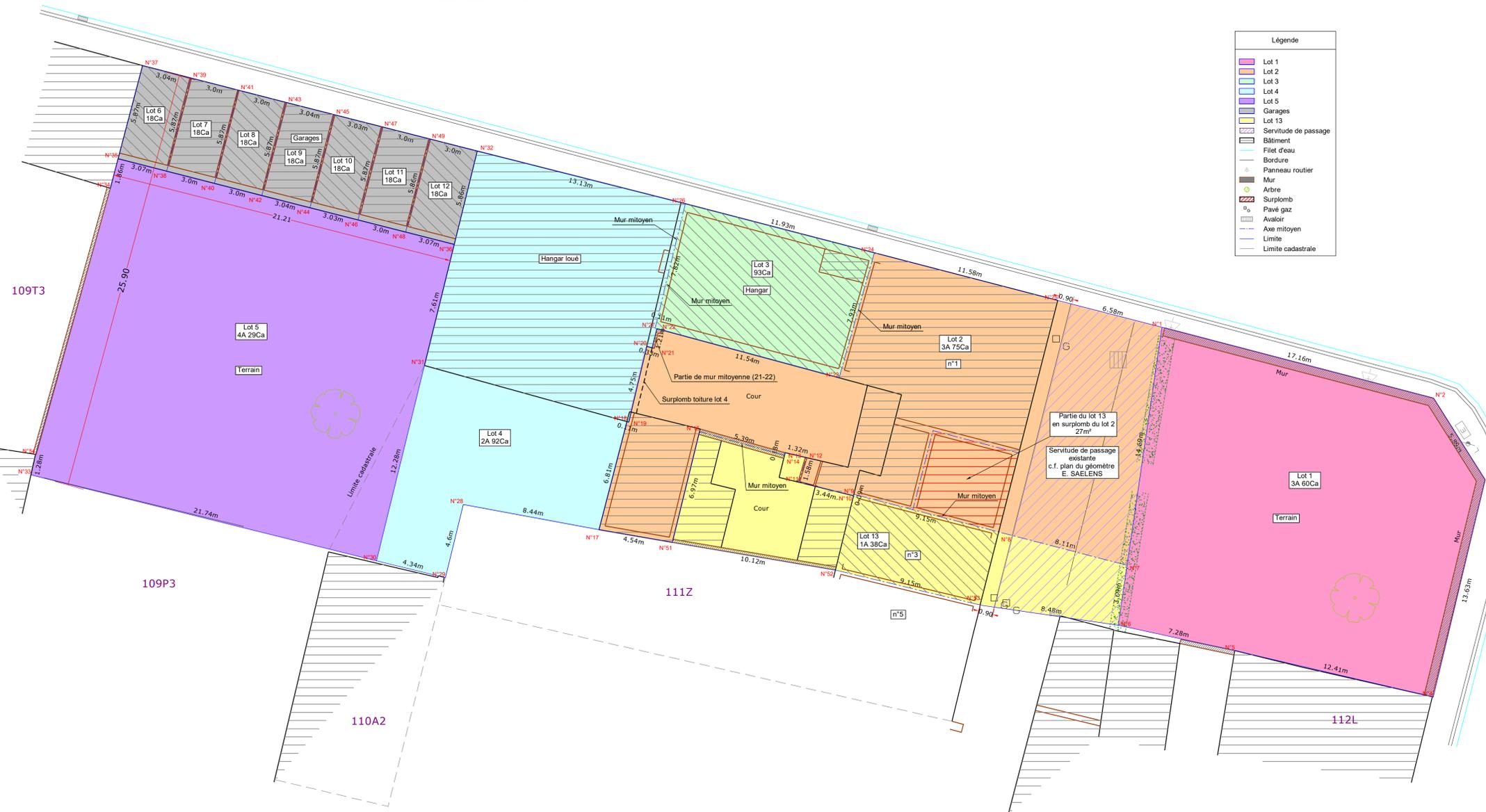
Ce plan est enregistré par l'Administration Générale de la Documentation Patrimoniale dans la base de données des plans de délimitation sous le numéro de référence :

Les parties marquent leur accord « ne varietur » sur les délimitations et superficies reprises sur le présent document.

Ma mission étant terminée, je clos et signe le procès-verbal de mesurage et de division à la date susmentionnée.

Christopher VISENTIN
Géomètre-Expert

Dossier n°:



Plan dressé par Christopher VISENTIN, Géomètre-Expert, assermenté par le Tribunal de Première Instance de Mons, inscrit auprès du Conseil fédéral des Géomètres-Experts sous le numéro geo 16/1370
 Courriel: - Tél:
 N.B. Le présent plan est indissociable du procès-verbal rédigé au verso
 Copie partielle interdite.



Echelle: 1/150
Format: A1